

MAIRIE DE MIRIBEL-LANCHÂTRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|----------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil | en exercice | qui ont pris part à la délibération |
| Onze | Neuf | Sept |

Délibération n° 11-2024

Objet : Demande de fonds de concours d'aide à l'investissement dédié aux transitions à Grenoble Alpes Métropole

L'an deux mil Vingt-quatre et le vingt-et-un mars,
A 18 heures 30, sous la Présidence de M. Michel GAUTHIER, Maire de MIRIBEL-LANCHÂTRE, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Convocation du : 14 mars 2024

Étaient présent(e)s : M. GAUTHIER, F. BAILLY, N. CROS, Y. JUANICO, S. TRESSE, P. CULLAZ,
Absent(e)s/Excusé(e)s : A. WOJKIEWICZ, A.L JOUVET, S. TOUSSAINT donne pouvoir à S. TRESSE,
Secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, S. TRESSE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de faire une demande de fonds de concours à Grenoble Alpes Métropole pour aider la commune à financer des projets de réduction des consommations d'énergie.

Les projets :

- Isolation de la dalle de la salle polyvalente, chemin de Chapoteyre
- Changement des fenêtres de la bibliothèque
- Isolation sous station réseau de chaleur

Les montant des travaux : 8526 € H.T

Grenoble Alpes Métropole apporte un fonds de concours à hauteur de 35% du montant total

Le reste à charge pour la commune se monte à 65% soit 5542 €.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** M. Le Maire à faire la demande de fonds de concours à Grenoble Alpes Métropole pour le financement des travaux de réduction d'énergie
- **AUTORISE** Mr Le Maire à signer tous les documents nécessaires

➤ **7 Voix pour**

Fait pour valoir ce que de droit à
MIRIBEL-LANCHÂTRE,
Les jours, Mois, An que ci-dessus.

Le Maire,
Michel GAUTHIER



Certifiée exécutoire après publication et transmission en Préfecture